

qui nous restent de Plancus, est la troisième. L'auteur devait l'avoir composée avec beaucoup de soin, car elle était une sorte d'exposition solennelle de ses principes et de son plan de conduite, adressée au Sénat et au peuple romain. Je citerai le commencement de cette lettre, dont la latinité, d'une pureté exquise, a frappé tous les traducteurs et commentateurs.

PLANCUS, IMP., CONS. DES., COSS., PR., TRIB. PLEB., SEN., POP.
PL. Q. R. S. D.

Si cui forte videor diutius et hominum expectationem et spem reipublicæ de mea voluntate tenuisse suspensam : huic prius excusandum me esse arbitror, quam de insequenti officio quidquam ulli pollicendum. Non enim præteritam culpam videri volo redemisse, sed optimæ mentis cogitata jampridem maturo tempore enuntiare. Non me præteribat, in tanta sollicitudine hominum et tam perturbato statu civitatis, fructuosissimam esse professionem bonæ voluntatis ; magnosque honores ex ea re complures consecutos videbam. Sed, quum in eum casum me fortuna demisisset, ut aut, celeriter pollicendo, magna mihi ipse ad proficiendum impedimenta opponerem ; aut, si in eo mihi temperavissem, majores occasiones ad opitulandum haberem : expeditius iter communis salutis, quam meæ laudis, esse volui.

Je ne puis mieux faire, que d'emprunter pour la traduction de ce passage, la plume aussi élégante que fidèle du savant continuateur de l'Histoire littéraire des Bénédictins, M. Victor Le Clerc.

Plancus, Imperator, consul désigné, aux consuls, aux préteurs, aux tribuns du peuple, au sénat et au peuple romain, salut.

De la Gaule, mars 710.

« Comme on pourrait m'accuser d'avoir tenu trop long-
« temps en suspens l'attente des hommes et l'espérance
« de la république, je me crois obligé de justifier ma con-